



ARGUMENTAIRE

LUTTER CONTRE LA GRIPPE A (2)

IDEES FORCES

Face au virus de la grippe A(H1N1) **le Président de la République et le Premier ministre ont demandé une mobilisation nationale.**

Parce que **la protection c'est la vaccination**, la France avait acquis **suffisamment de vaccins** pour protéger l'ensemble de la population française compte tenu du schéma de vaccination initial établi par les experts en novembre 2009, (les experts ont recommandé deux doses pour ensuite n'en recommander plus qu'une).

Le nombre de personnes vaccinées à l'heure actuelle en France est plus de 5 millions de personnes.

Il n'y a eu aucune erreur d'appréciation mais un changement de situation. La ministre de la santé et des sports, Roselyne BACHELOT-NARQUIN, a donc donné l'**instruction de résilier unilatéralement**, pour **motif d'intérêt général**, les commandes de vaccins contre la grippe A(H1N1) à hauteur de 50 millions de doses sur les 94 millions initialement commandées.

Ces doses n'ayant pas encore été livrées, elles n'ont pas été payées. Il n'y avait pas de clause de résiliation, mais **face à un changement substantiel, la résiliation est justifiée** et les autorités sont en discussion avec les laboratoires.

La résiliation concerne la société GSK à hauteur de 32 millions doses, la société SANOFI-PASTEUR à hauteur de 11 millions de doses et la société NOVARTIS à hauteur de 7 millions de doses.

D'ores et déjà le laboratoire SANOFI PASTEUR, a fait savoir au ministère de la santé que pour 9 millions de doses, la commande était purement et simplement résiliée sans aucune indemnité.

OPPOSITION

Le PS a dans un premier temps dénoncé un dispositif trop important pour ensuite considérer qu'il serait insuffisant. Aujourd'hui, ils dénoncent l'achat de trop de doses au regard de la situation !

Les discours faciles et contradictoires de l'opposition confortent la crédibilité de la majorité dans sa capacité à faire face aux difficultés. En effet, l'action du gouvernement montre, qu'à chaque instant, la majorité a pris la mesure de la situation et a réagi en fonction de son évolution avec responsabilité.

POUR ALLER PLUS LOIN

Une campagne nationale. L'Etat gère les situations d'ampleur nationale. L'organisation matérielle et logistique de la vaccination a donc été confiée aux préfets.

Les cabinets médicaux libéraux sont, comme l'avait annoncé la ministre de la santé en novembre, à présent pleinement associés à la campagne. Le passage du pic pandémique et l'approvisionnement suffisant en vaccins permettent désormais d'ouvrir cette nouvelle modalité de vaccination, qui devrait être opérationnelle la semaine du 11 janvier 2010.

Ainsi, la campagne de vaccination reposera sur quatre dispositifs : les centres de vaccination, qui resteront ouverts, les cabinets médicaux volontaires, les établissements de santé et certaines administrations et grandes entreprises.

La vaccination des enfants est essentielle. La campagne les visant spécifiquement a commencée le 25 novembre et s'est achevée en décembre 2009.